

RAPPORT D'ACTIVITE
2017

*Les actions du Groupement d'intérêt Public
Accueil des Gens du Voyage
En Ille et Vilaine*



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national -Emploi et inclusion- 2014-2020



SOMMAIRE

PRESENTATION DU GIP AGV 35	p3
MISSION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONVENTIONNE	p5
L'accueil polyvalent	p5
La santé	p6
L'insertion professionnelle	p7
L'accompagnement social lié au logement	p8
MISSION 2 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF	p9
Le développement social	p9
La scolarisation	p10
L'accompagnement de la jeunesse	p11
MISSION 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'ITINERANCE	p12
MISSION 4 : SUIVI ET COORDINATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL	p13
BILAN FINANCIER	p 14

AGV 35 est un Groupement d'intérêt Public dont les activités de proximité contribuent à réduire les phénomènes d'exclusion qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires. Il agit pour l'accueil, l'accès aux droits et pour renforcer le sentiment d'appartenance des gens du voyage à la collectivité (leur place d'habitant). AGV 35 est l'outil de mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Les principaux acteurs de la politique d'accueil des gens du voyage sur le département ont fait le choix de s'impliquer directement en créant une structure spécifique sous la forme d'un GIP.

QUELQUES CHIFFRES CLES

- Près de 900 élections de domicile sur le département en 2017
- 350 emplacements familles sur les 41 aires d'accueil aux normes de la loi de 2000
- 142 terrains privés recensés
- 2000 personnes estimées présentes sur le département, soit 0,2% de la population bretonne (+ celles de passage plus ou moins ponctuelles difficiles à évaluer)

Le Conseil d'Administration

LES MEMBRES FONDATEURS

→ 3 conseillers départementaux : Mme DEBROISE (Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente d'AGV 35), Mme Emmanuelle ROUSSET (Vice Présidente du Conseil Départemental) et Mme Monique SOCKATH (Conseillère Départementale).

→ 2 élus de Rennes Métropole : M. Honoré PUIL (Vice Président de Rennes Métropole et Vice Président d'AGV 35) et M. Jean ROUDAUT (Maire de Vezein le Coquet).

→ 2 représentants de la CAF d'Ille-et-Vilaine : Mme Corinne HALLEZ (Directrice de la CAF 35) et M. Michel PICARD (Président de la CAF 35)

→ 1 représentant de l'État : M. François-Claude PLAISANT (Sous Préfet de Saint-Malo)

Le public spécifique

Indépendamment de l'aspect communautaire et du statut administratif « Gens du voyage » qui pourrait être amené à disparaître dans les prochaines années, AGV 35 est un service qui répond à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

- la caravane en mode d'habitat
- une élection de domicile

Des familles qui sont en grande majorité dans la précarité (80% bénéficiaires du RSA) et peu autonomes (illettrisme). Ces familles sont particulièrement exposées aux pathologies cardiovasculaires et aux cancers + rejet, exclusion et promiscuité subie entraînent stress et états dépressifs. Activités professionnelles à risques. Espérance de vie 15 ans inférieure aux sédentaires.

→ Pyramide des âges inversée pour les gens du voyage; cela induit un nombre important d'enfants dans les écoles élémentaires (mais temps de présence de moins d'un mois cumulé sur l'année pour la plupart d'entre eux). La plupart des collégiens sont scolarisés dans le cadre du CNED .

→ Dans un contexte perçu comme discriminatoire par les familles, elles ont des difficultés à s'ouvrir sur le monde sédentaire perçu comme voulant imposer son modèle de vie. L'ouverture vers les services de droit commun ou les espaces de loisirs n'est pas simple.

L'équipe

LES SALARIES

Composée de 13 professionnels, elle est chargée de mettre en œuvre le projet : Un Directeur, une secrétaire d'accueil, une assistante administrative, deux Assistantes Sociales, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, une Infirmière, six chargé(e)s de mission (Insertion Professionnelle, Médiation et Développement, Développement social, Scolarisation, Jeunesse, Coordination et suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage)

Après avoir pris le temps de redéfinir les enjeux et les contours des missions des trois postes, 2017 a été marquée par le recrutement de trois salariés :

- Claire Peyrottes sur un poste de Chargée de Mission Santé
- Nadia Karim sur un poste de Chargée de Mission Jeunesse
- Cyril Pines sur un poste de Conseiller Technique

Enjeux et Missions

LES ENJEUX

→ Répondre aux besoins d'accueil et d'Habitat : comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage en complément des aires d'accueil et des logements classiques.

→ Accès au droits : sur toutes les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer

LES MISSIONS

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités en proximité (sur le terrain) permettent de participer à renforcer la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs

les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes.

→ La scolarisation : agir pour éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes.

→ La participation des gens du voyage : les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités. Il s'agit donc de davantage rendre visibles et audibles leurs contributions.

sédentaires et les familles du voyage dans tous les domaines par des actions d'informations, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement. Elle apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : l'accompagnement social conventionné, l'accompagnement de l'habitat et de l'itinérance, l'accompagnement médico-socio-éducatif, et la coordination du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Perspectives 2018 pour AGV 35

→ Réfléchir avec elle aux enjeux et besoin de l'équipe dans le cadre de la révision du schéma départemental

→ Poursuivre les rencontres entre l'équipe et le comité technique d'AGV35 (CD35, CAF, Rennes Métropole).

→ Obtenir la désignation d'un référent technique de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Objectif de la mission : Mobiliser et accompagner le réseau local des acteurs du champ de la santé et favoriser l'accès à la prévention et aux soins dans une prise en charge globale de la personne

→ Principales problématiques : besoin d'accompagnement physiques aux consultations médicales, aide au montage de dossier AAH, lecture et compréhension des courriers médicaux, besoin d'orientation vers des spécialistes, suivi des nouveaux né (taille, poids, etc.)

→ Champs d'intervention : écoute, information, orientation, accès aux droits, PMI, prévention, montage de dossier, lien familles/établissements santé ou praticiens, coordination partenaires

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2017



Les Accompagnements

LES CONSULTATIONS MEDICALES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

→ 8 séances entre 3 et 8 enfants par consultation (baisse de la fréquentation pendant les vacances).
→ Les séances ont commencé en avril avec le nouveau médecin de PMI du CDAS de Villejean, et la fréquentation est en constante augmentation par rapport à 2016.
→ Les principaux motifs de consultations sont le suivi du poids pour les nourrissons et la vaccination.

→ Beaucoup de besoins, beaucoup de demandes depuis la remise en place des séances sur Gros Malhon à Rennes
→ Toutes les PMI sur GM ont été pleines sauf celle de juillet.
→ Tout est fait sur rdv pour essayer de gérer le flux et les attentes.
→ Collaboration étroite avec le médecin et la sage femme de la PMI de Villejean

REPARTITION PAR ÂGE

→ 100 personnes différentes ont été reçues et accompagnées dans le cadre de la mission santé d'AGV 35 en 2018
→ 61 adultes et 39 enfants ont été accompagnés
→ dont 30 suivis longs d'adultes
→ et 18 suivis longs d'enfants
→ 196 interventions au total

LES PARTENAIRES DE LA MISSION

→ CDAS, centres hospitaliers, CPAM, CARSAT, médecins libéraux, centres d'examen de santé, le planning familial, l'ARS, les CCAS, les collectivités, le RSI, etc.

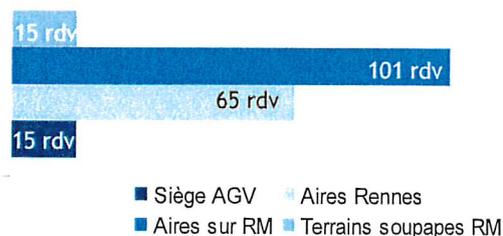
CHAMPS D'INTERVENTION

→ Écoute, information, orientation, accès aux droits, PMI, prévention, montage de dossiers, lien familles/établissements santé ou praticiens, coordination partenaires

Les lieux d'intervention

La mission Santé implique une grande disponibilité et un grand nombre de visites à la caravane (confidentialité et confiance). Ainsi, notamment dans le cadre des suivis liés aux grossesses ou aux nouveaux nés, ce ne sont seulement que 15 rendez vous qui se sont déroulés au siège du GIP en 2017 (sur les 196 interventions annuelles).

Répartition géographique des interventions



Perspectives 2018 en matière de santé

→ Traiter des enjeux de la problématique de la santé mentale dans le cadre de la révision du schéma (situation en constante dégradation)
→ A travailler : prévention tabac chez les jeunes et prévention par rapport aux risques des écrans

Objectif général :

- lutter contre la précarité et l'exclusion des gens du voyage
- accompagner le public en précarité vers l'autonomie
- promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- assurer la mission de protection de l'enfance

L'accompagnement social polyvalent des familles du voyage ayant une EDD sur Rennes est assuré par les deux assistantes sociales d'AGV 35.

Elles accueillent, informent et orientent les autres voyageurs.

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Précarité et surendettement (aides financières), discrimination, santé, retraite, assurance, banque, logement, scolarité, insertion professionnelle, ASE, ...

Champs d'intervention : Écoute, information et orientation, montage de dossiers, secours financiers, médiation administrations ou services, accès ou maintien des droits, coordination des partenaires

Partenariat :

le Conseil Général, les CDAS, la CAF, les CCAS, la CPAM, les mutuelles, le Trésor Public, les associations caritatives, le RSI, etc.

Les accompagnements polyvalents en 2017 :

432
Ménages
accompagnés
en 2017
(373 en 2016)

1574
interventions
en 2017

4
Thèmes prioritaires
- enfance éducation
parentalité
- gestion de la vie
quotidienne
- insertion sociale
et professionnelle
- accès santé

→ Les visites à domicile permettent de rencontrer les familles dans le milieu où elles se sentent le plus à l'aise ; cela peut permettre une évaluation plus affinée et une proximité appréciable surtout pour les évaluations IP, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées (réflexion à mener en interne sur la possibilité d'en augmenter la fréquence).

→ Les accompagnements physiques permet d'aider les personnes qui peuvent avoir des difficultés à expliquer leur situation à un tiers, ou tout simplement à s'orienter en ville et dans les administrations. Cela contribue à amener les personnes vers davantage d'autonomie, et cela peut apporter une aide dans l'explication des contrats d'assurance, de mutuelle, de banque, etc.

→ Les permanences au CDAS de Villejean permettent de recevoir sur rdv dans un lieu qui resitue le cadre des accompagnements dans le droit commun ; cela facilite également le travail de coordination et de complémentarité avec les partenaires présents à l'ESC ; cela permet enfin de recevoir les familles dans de bonnes conditions et de prendre le temps nécessaire avec les familles.

→ Les rdv à AGV 35 permettent de recevoir dans des conditions optimales avec les dossiers à portée de main ; cela permet d'adapter l'accueil et les réponses en toute connaissance du travail préalablement fait.

→ Les permanences à Gros Malhon permettent de recevoir en urgence les familles confrontées à des difficultés. Cet espace permet également de toucher les personnes ayant du mal à faire la démarche de prise de rdv ; espace repéré et « facile » pour les familles (lieu de récupération du courrier).

Le service assure un accompagnement dans l'accès et la la prévention d'interruption des droits (aide au montage des dossiers, accompagnement à la gestion administrative et financière du quotidien).

La moitié du temps de travail consacré à ces missions est consacrée aux démarches administratives et contacts téléphoniques avec les partenaires

Les demandes fréquentes concernent la rédaction et l'explication des courriers, les amendes (contestations, médiations), et les litiges de consommation (opérateurs de téléphonie, organismes de crédits, banques).

L'activité 2017 en chiffres

- AAH : 12 demandes
- Retraite : 17 dossiers
- CMUC : 42 dossiers
- ACS : 28 dossiers
- Banque, assurance et mutuelle : 77
 - APA : 2 dossiers
 - déclarations impôts : 35
 - dossiers surendettement : 2
 - EDD au titre acc AGV : 9
- 180 SU et AM au titre de l'ASE
 - 67 AFU au CCAS
 - 7 aides fin AGV 35
 - 16 aides Croix Rouge
 - 37 aides Secours Populaire
 - 46 aides Secours Catholique
 - 46 accès épiceries sociales
 - 226 demandes CAF (prêts cara subventions équipement, ASF, réouvertures de droits RSA, etc.)

Perspectives et enjeux 2018 de l'accompagnement social conventionné

- relancer le dossier d'accès pour les familles du voyage, aux aides du FSL.
- travailler la question de l'accès au numérique. Nos partenaires principaux CAF, CPAM, RSI, POLE EMPLOI incitent les familles à faire les démarches et demandes de prestations par internet. Les familles se sentent exclues.
- informer, inciter et sensibiliser les familles sur les aides possibles au départ en vacance de la CAF.

Objectif général :

Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches de création et de maintien d'activité
L'objectif d'accès à l'emploi et à la formation n'est plus inscrit dans les missions d'AGV35 depuis 2017 (Pôle emploi et CCAS Villejean dans le cadre du suivi RSA)

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

RSI / URSSAF
CAF
Administration fiscale
Santé

Champs d'intervention :

→ Création d'entreprise
→ Maintien activité

Territoire d'intervention :

→ les personnes ayant une EDD sur Rennes et vivant en caravane.

Partenariat :

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
→ Chambre de Commerce,
→ Rsi/URSSAF,
→ Sécurité sociale (RAM),
→ CAF,
→ ADIE,
→ Centre des impôts,
→ CLPS,
→ l'Europe (Fond Social Européen).

Les accompagnements en 2017 :

124
personnes
accompagnées
en 2017

290
rendez-vous assurés
En 2017

20
Créations d'entreprises
99
Suivis entreprises

Le public accompagné :

→ Selon les données de l'antenne du CCAS de Rennes Villejean (2016), la plupart des gens du voyage en activité professionnelle s'orientent vers l'emploi non salarié et la demande concerne bien l'emploi en direction de la création d'entreprise. D'après la même étude, les gens du voyage bénéficiaires du RSA en activité professionnelle sont en emploi non salarié :

→ 32% sont auto-entrepreneurs,
→ 21% en Micro-Entreprise,
→ 32% sans statut particulier (actuellement légalisé : micro ou auto-entrepreneur),
→ 1,3% en emploi salarié,
→ 1% autres.

L'accompagnement à la gestion des entreprises consiste concrètement :

→ 4 déclarations trimestrielles au RSI/URSSAF + 1 déclaration annuelle, traitement des dettes et recouvrement (URSSAF/RSI, Huissiers de justice,,),
→ idem pour la CAF (4 déclarations trimestrielles + 1 déclaration annuelle + contrôle de situation + préparation du contrôle sur pièce,,),
→ Déclarations d'impôt, contribution foncière et taxes (cf : taxe CVAE),
→ Santé/Prévoyance/Protection sociale (dossiers CMU, indemnités journalières,,),
Suivi du respect des contrats d'engagements (RSA),
→ Suivi des demandes de financements entreprises.
→ Appui à la comptabilité/gestion.

L'activité 2017 en chiffres

Secteurs d'activité des gdv entrepreneurs

(sur 107 Etp suivies en 2017)
→ 36% récupérateurs de métaux
→ 34% en prestation de services
→ 15% dans le commerce
→ 15% autres (multi-activités)

Répartition des rdv selon les Demandes d'appui et d'accompagnement

(sur 124 personnes accompagnées en 2017)

→ 29% en création d'entreprise
→ 22,4% dans le lien avec la CAF
→ 13,8% dans le lien avec L'administration fiscale
→ 11,4% en matière de santé (CMU)
→ 3,4% en lien avec l'emploi salarié

Perspectives 2018 en matière d'accompagnement des ETI

- Poursuivre le travail de légalisation des activités
- Poursuivre les efforts en matière de pérennisation des entreprises créées
- Développer le partenariat et les actions communes
- Travailler avec les chambres consulaires sur les métiers et formations pour limiter les refus d'immatriculation
- Travailler sur l'étude, le développement et la pertinence des projets
- Travailler à développer les financements de projets
- Poursuivre le travail avec le CLPS dans la lutte contre l'illettrisme
- Poursuivre avec le CCAS de Rennes et le CDAS le partage d'informations pour la cohérence des accompagnements

Objectif général :

Accompagner les gens du voyage dans leur demande de logement autre que caravane

Synthèse :

86 ménages accompagnés (52 en 2016)

25 ménages accompagnés ASL (29 en 2016)

Problématiques principales traitées dans le cadre de l'ASL

25 accès aux droits
8 gestion budgétaire (5 en 2016)

0 relations de voisinages
0 entretien logement
0 mode de vie dans logement
1 insertion environnement social (8 en 2016)

Champs d'intervention :

Expertise de la demande, préparation à l'accès au logement, aide à la constitution de dossier, lien bailleurs sociaux, suivi dans le logement, accompagnement dans l'intégration

Principaux partenaires :

La CLH de Rennes Métropole, les bailleurs sociaux, les CDAS, les CCAS, différents services spécialisés, les collectivités, l'AIVS, la fondation Abbé Pierre, l'hôpital etc.

Les accompagnements :

86
Ménages accompagnés dans leur projet vers ou dans le logement

61
Ménages accompagnés dans leur projet vers le logement

25
Mesures d'accompagnement social lié au logement en 2017

Les ménages accompagnés mesures ASL :

→ Accompagnement des familles

- Suivi dans le cadre de l'ASL
- Demande de RSP ou de logement adapté
- Suivi budgétaire
- Demande d'aide financière (FSL, PRET CAF, EMMAUS etc.)
- Information générale sur le logement

→ Difficultés principales rencontrées par les demandeurs.

- Budgétaire (dans le cadre ou l'accès au logement ou du maintien)
- Accès aux différents services (EDF, GDF, Eau etc)
- Administrative (accès aux droits)

→ Complexité des accompagnements :

- Parfois difficultés dans le lien aux partenaires (exemple passation dossier CDAS)
- Peu de solutions en terme d'aide financière pour les personnes seules dans le cadre de l'accès au logement.
- Difficulté à trouver une solution de transport de meubles pour les personnes isolées (absence de réseau solidaire).
- La fréquence des interventions est ajustée au rythme des ménages

→ Types de demandes des partenaires.

- Aide à l'accès et à l'installation et le maintien dans le logement
- Aide à la gestion budgétaire avec acquittement régulier du loyer et des charges
- Apprendre aux ménages à utiliser et économiser l'énergie et les fluides.
- Accompagner les ménages dans l'appropriation de leur logement (entretien et bonne utilisation du logement).
- Accompagner les ménages pour bien vivre en collectivité (aide à l'intégration dans l'immeuble, le quartier, la ville, relations avec le voisinage, accès aux services et équipements collectifs ...).

→ Complexité de l'appui aux partenaires

- L'usager peut refuser le contrat d'accompagnement proposé par AGV35
- La responsabilité de l'accueil des GDV au sens large ne doit pas être que la responsabilité d'AGV35
- Constat trop fréquent de absence de volonté à apprendre à connaître les GDV et dépasser ses préjugés malgré les informations sur cette population.

Perspectives 2018 en matière de logement

→ Demande constante de demande de logement. Le contexte social et économique entraîne un processus de sédentarisation des populations itinérantes.

→ Reconnaissance du processus de sédentarisation des populations itinérantes et diversification de l'offre d'habitat (terrain familiaux et habitat adaptés)

Le développement social

La mission développement social est principalement positionnée sur la mise en œuvre des projets sociaux dont l'enjeu, pour les gens du voyage qui séjournent sur les aires d'accueil, est de faciliter l'accès au droit commun et à la vie locale en mobilisant le partenariat local.

Objectifs des comités techniques :

- développer une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour organiser l'accueil des gens du voyage sur les aires et dans l'environnement local
- informer les partenaires sur toutes les questions liées aux gens du voyage
- apporter des connaissances sur la fréquentation du terrain et son fonctionnement (durée des séjours, typologie des familles)
- faciliter l'implication des partenaires et envisager les actions à développer
- coordonner et évaluer la mise en œuvre du projet social et des actions engagées (bilan d'année)

Les principaux partenaires en 2017 :

→ Liffré, Janzé, Bain de Bretagne, Chateaugiron, Chateaubourg, Montauban, Fougères, Vitré Communauté, Saint-Malo, Louvigné, Com com Côte d'Émeraude, Rennes Métropole, Rennes, DQNO, Asso Ay Roop, Comité de quartier St Martin, Hacienda, DDCSPP, CRIDEV, SMAE, CAF, IA, Asso BUG, UFCV, APRAS, Criporteur, Apsara, CPB, Comptoir du doc, Prisme



Les projets sociaux des aires et les protocoles de scolarisation sur le département :

→ Un outil de développement des projets sociaux :

Élabore en collaboration avec les services de l'éducation nationale, les protocoles locaux de scolarisation ont pour objectif la mise en place d'une procédure coordonnée des acteurs, pour le suivi de l'inscription scolaire et de l'absentéisme des enfants soumis à l'obligation scolaire (et résidents sur les aires d'accueil).

En 2017, la mission de développement social s'est, en grande partie, concentrée sur la mise en place de ces protocoles, axes principaux des projets sociaux et parties intégrantes des conventions qui lient les collectivités compétentes à l'ALT2 (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil).

La concertation de l'ensemble des acteurs autour d'une procédure responsabilisante et coordonnée est un levier pour dynamiser de manière la plus harmonisée possible les projets sociaux des 41 aires du département.

Au 31 décembre 2017, seules deux communes n'avaient pas engagé de démarche en lien avec les protocoles de scolarisation sur le département (pas même de réunion d'information organisée avec les partenaires concernés).

Animations et coordination du projet social des terrains rennais :

Le projet social des terrains rennais est animé en grande partie par les chargés de mission d'AGV35 dans le cadre de leur champ d'activité (action sociale, insertion, santé, scolarisation, jeunesse, médiation).

La coordination spécifique du projet social des aires ne se formalise qu'à travers la matérialisation d'un tableau mensuel précisant les activités et interventions des acteurs sur les aires (outil d'information précieux).

Animations collectives vers les familles :

Autre objectif des projets sociaux et du projet d'AGV35 : l'implication du partenariat local pour impulser toute action d'animation, de sensibilisation et de rencontre avec les gens du voyage.

En 2017, AGV 35 a appuyé les partenaires sur 22 actions de ce type (50 séances sur Rennes ; ex : bibliroule, soirées diapos, projet 8 mars aérobex, café papote, concerts, etc.) impliquant au total près de 200 voyageurs (enfants et adultes).

Enjeux et perspectives 2018 :

- Coordination des projets sociaux en général et sur Rennes en particulier (réflexion sur un espace de partage s'intégrant dans le fonctionnement du GIP)
- Poursuivre la mise en place des protocoles de scolarisation sur le département et sur Rennes métropole en particulier + adaptations à prévoir après un an de fonctionnement des premiers signés (ALT2) + modalités d'évaluation à définir
- Utiliser les données anonymes recueillis des aires pour analyser les données sociales et rendre plus visible le travail d'accompagnement quotidien du GIP
- Reprendre le travail sur l'illettrisme (profiter de la révision du schéma?)
- Reprendre le travail sur les livrets d'accueil des aires

L'accompagnement de la jeunesse

Synthèse :

→ 127 ménages accompagnés

Problématiques traitées dans l'accompagnement

- Emploi et Formation
- Scolarité (en secondaire)
- Loisirs
- Mobilité
- Social
- Santé
- Justice

Champs d'intervention :

- Organiser l'accompagnement vers la scolarité des enfants de 13 à 16 ans
- Accompagnement vers la formation du public Mission Locale
- Coordination accès des 6-18 ans vers animations jeunes de droit commun

Partenariat :

→ Collèges, IA, Unis Cité, enseignants, UDAF, Mission Locale, Prisme, PAE, CCAS, GRETA, Cercle Paul Bert, Présence de Rue, Musée de Bretagne, ALSH, DQNO, DDCSPP, PJJ et Unité Éducative d'Accueil de Jour, CHGR, CCAS, Fédé des Centres Sociaux, Ville de Rennes

Objectif de la mission :

- Sensibiliser les familles et les jeunes (6-16 ans) à l'activité sportive et culturelle sur le territoire rennais (coordination de l'accès des jeunes aux animations assurées sur Rennes métropole par les structures partenaires).
- Favoriser la rencontre entre sédentaires et voyageurs et une ouverture vers l'extérieur des aires d'accueil
- Accompagner les jeunes (13-16 ans) demandeurs dans la scolarité

Le public accompagné :



Les types d'intervention :

- Accompagnement et aide à l'orientation des jeunes
- Développement du partenariat du secteur de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle
- Accompagnement individuel des jeunes pour une ouverture socio éducative
- Action visant à faciliter le dialogue entre familles et partenaires du système éducatif
- Contribution à la mise en réseau des acteurs socio éducatifs
- Action d'interface visant à faciliter le lien entre les jeunes et les conseillers techniques de la Mission Locale
- Mobilisation du réseau de partenaires associatifs permettant la coordination des informations sur l'animation jeunesse autour des aires de Rennes
- Contribution à l'ouverture des jeunes vers l'extérieur des aires
- Contribution à la participation des enfants et des jeunes à des animations péri et extra scolaires

Il est plus « facile » de proposer des animations sur Gros Malhon que sur Petit Champeaux, de part la présence de l'équipe de l'Hacienda qui peut être u soutien sur différents niveaux (communication, accueil et orientation du public, etc.).

La présence d'un animateur professionnel sur les terrains (ex : animateur BJEPS) permettrait de sensibiliser les familles et de favoriser leur implication dans les activités et de proposer des activités régulières sur les 2 aires d'accueil rennaises.

Perspectives 2018 en matière d'accompagnement jeunesse

- La reprise de l'action Passerelle Prisme fin 2018
- Réflexion autour des interventions en lien avec le CASNAV à engager en 2018
- Poursuite de l'appui et de la sensibilisation des partenaires du loisir à Rennes

La scolarisation sur Rennes

Objectifs :

Développer et renforcer l'instruction et la fréquentation scolaire des enfants du voyage

Synthèse :

- 123 enfants accompagnés
- départ du chargé de mission jeunesse en juillet 2016 et arrivée de sa remplaçante en janvier 2017
- Création du CASNAV
- Arrêt du partenariat avec Unis-cité (accompagnement scolaire)

Partenariat :

L' Hacienda
l'école des Gantelles
le Collège des Gayeulles
le Collège des ormeaux
les parents et enfants
l'Inspection Académiques et le CASNAV
la Ville de Rennes
La Ligue de l'enseignement
Bibliroule
Le Cercle Paul Bert

Le public accompagné :

123
Enfants
accompagnés vers
ou dans la
scolarité
en 2017
(148 en 2016)

84
Familles différentes
suivies
tout au long de
l'année

73
Inscriptions CNED
30
Inscriptions en primaire

Les types d'intervention :

Inscriptions scolaires, affectation des établissements scolaires, refus de scolarisation, refus CNED, accompagnement administratif (lecture et aide aux démarches), accompagnement et soutien scolaire

Protocole de scolarisation rennais :

La collaboration agv35 / inspection académique / ville de Rennes s'est formalisé cette année par la réalisation d'un protocole de scolarisation pour le terrain de Gros Malhon et de Petit Champeaux.

Il est un outil de coordination des acteurs se référant au cadre de la loi, qui tient compte des réalités de terrain de chaque territoire. Lié directement avec l'AGAA, il devient un outil départemental de mise en lien et de coordination des acteurs, et de prévention sur la question de la scolarisation (non inscription et absentéisme).

Opérationnel depuis septembre 2017 sur Rennes, c'est AGV 35 et sa chargée de mission scolarisation qui en assure sa coordination. Un bilan sera réalisé en fin d'année scolaire (juin 2018) pour ajuster sa mise en œuvre.

L'accompagnement scolaire :

- Permettre aux enfants de renforcer leurs acquis
- proposer une autre relation avec le monde scolaire
- travailler sur l'assiduité le plaisir d'apprendre
- lutter contre le décrochage scolaire
- renforcer le partenariat avec les équipes enseignantes.
- renforcer l'estime de soi, la confiance des enfants
- valoriser les connaissances /savoirs faire /savoir être des enfants
- favoriser la rencontre sédentaires / voyageurs
- renforcer les apprentissages de l'école
- favoriser le lien écoles / terrains
- déconstruire la notion d'échec
- appréhender les peurs et craintes des parents
- valoriser l'image de l'école et son importance
- redonner du sens aux savoirs scolaires en les abordant de manières ludiques
- aider les enfants à mobiliser leurs connaissances scolaires en les faisant travailler autrement
- définir des règles collectives de savoir vivre ensemble

Champs d'intervention :

Écoute, information et orientation, montage de dossiers, lien familles/établissements scolaires, coordination inscriptions CNED, mise en place soutien scolaire, coordination partenaires

La mission d'accompagnement des partenaires de la scolarité

participe, au niveau départemental à la prise en compte des familles et des enfants du voyage dans les dispositifs scolaires, à la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, à la lutte contre l'illettrisme et à l'apport de connaissances culturelles spécifiques au mode de vie voyageur.

Cet accompagnement se traduit par des actions d'information, de coordination et d'animation auprès des partenaires impliqués dans la scolarisation des enfants

Deux interventions dans le cadre du dispositif SEVE

au Collège des Gayeulles dans une classe de voyageurs (recherche de stage, orientation professionnelle, ASSR).

- 8 bénévoles recrutés en 2017
- 11 enfants accompagnés
- Pas de prise en charge collective cette année (interventions des bénévoles à la caravane)
- Pas d'interventions dans les écoles à la demande du CASNAV
- Bilans de la chargée de mission jeunesse avec les bénévoles tous les 15 jours + suivi individuel régulier

Perspectives et enjeux pour 2018

- poursuivre la coordination du protocole de scolarisation à Rennes
- Renforcer la collaboration avec le CASNAV créé en 2016
- Poursuivre l'accompagnement scolaire sur Rennes (autrement?)
- Garantir la place des enfants voyageurs à l'école (même exigence d'assiduité et de fréquentation, d'intégration et d'accès au savoir

Objectif de la mission :

C'est une mission départementale orientée essentiellement d'une part, vers la mise en œuvre du schéma départemental dont l'objectif est de faciliter l'accueil des gens du voyage au sein des collectivités en diversifiant les réponses d'accueil et d'habitat. D'œuvrer d'autre part, vers l'inclusion des gens du voyage dans l'environnement qui les accueillent. Cette mission s'appuie sur le diagnostic des situations, la recherche rapide de solutions, la sensibilisation et l'implication des partenaires et la proximité avec les usagers pour qu'ils soient acteurs (à part entière) des réponses qui leur sont destinées.

– Cette mission s'exerce en direction des gens du voyage (quelque soit l'endroit où ils habitent) dès lors que le besoin qu'ils expriment, entrent dans le cadre du domaine de compétence des collectivités publiques (Cf loi du 5 juillet 2000)

– Les collectivités s'adressent également à nous sur les problématiques liées à la mise en œuvre du schéma :

- des demandes d'accompagnement des élus dans l'identification des besoins et dans l'application des préconisations du schéma.
- des demandes de construction des solutions, par la médiation entre les élus et les gens du voyage, notamment concernant les situations des installations illicites, la gestion des aires d'accueil et l'organisation des grands passages.

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2017

356
interventions
en 2017
(338 en 2016)

57
interventions sur
les aires en 2017

73
Interventions sur
Les grands passages
estivaux

136
Interventions sur
des stationnements
Illicites
(88 en 2016)

Les Accompagnements

– Aires d'accueil :

- Impliquer les partenaires et prendre en compte les besoins
- accompagner les intervenants dans leurs pratiques de gestion.
- maintenir un lien (utile) avec les usagers.
- faire de la médiation préventive pour le long et moyen terme.
- faire de la médiation curative pour le court terme.
- œuvrer pour la création d'instances de pilotage ou comités de concertation permanente (CCP).
- formaliser les rôles, moyens et interventions des différents acteurs à travers une convention

Perspectives 2018 :

- Bilan des comités de concertation permanente (CCP) mis en place en 2016. L'objectif est de renforcer collectivement nos liens avec les usagers sur les aires d'accueil et garantir des conditions d'accueil normal.
- Proposer un processus de lutte contre les impayés sur les aires d'accueil par un traitement analytique des situations.
- Prévoir un outil de diagnostic pour mesurer le mouvement sur les aires et le taux « d'intégration » des familles qui y séjournent.

– Installations illicites :

- Maîtriser les ZI avec une mobilisation (optimale) des partenaires dans la recherche de solution.
- Faire de la médiation à court terme (Cf. protocole de recherche de solutions aux installations illicites des gens du voyage).
- Prendre en compte les besoins.
- Coordonner les actions avec les partenaires.

Perspectives 2018 :

- Poursuivre la coopération avec les partenaires sur la base d'un protocole (de recherche de solutions aux installations illicites).
- Lutter contre les installations illicites en adoptant collectivement une politique harmonisée sur l'ensemble du département.
- Communiquer et informer sur la fiche d'information pour mesurer (quantitativement et qualitativement) l'impact des installations illicites sur le département.

– Grands passages :

- maîtriser le flux des GP estivaux sur la base d'une programmation établie préalablement (Cf. guide des GP)
- établir la programmation en coopération avec l'AGP sur le plan national.
- être acteur de la coordination régionale entre les 4 départements bretons.
- gérer les arrivées, les séjours et les départs.
- coordonner les interventions avec les partenaires.

Perspectives 2018 :

- renforcer la coordination des grands passages assurée par AGV35 en impliquant davantage les différents acteurs concernés (élus, techniciens, forces de l'ordre et préfecture)

– Habitat et urbanisme :

- mobiliser les partenaires pour une réflexion autour de l'évolution de l'habitat des gens du voyage et les nouvelles dispositions de la loi à ce sujet.
- informer les particuliers (gens du voyage) dans l'utilisation des terrains dont ils sont propriétaires.
- coopérer avec l'équipe en ce qui concerne le logement.

Perspectives 2018 :

Établir un diagnostic quantitatif et qualitatif des besoins en faisant un état des lieux de la situation actuelle (utilisation des terrains privés, pratique et fréquence de regroupement, situation sanitaire et socioprofessionnelle). L'objectif étant de donner les réponses adaptées et résoudre les situations conflictuelles avec le droit de l'urbanisme.

Perspectives 2018 en matière d'accueil et d'itinérance

- Protocole de coopération sur les aires d'accueil
- Protocole de recherche de solution aux installations illicites
- Renforcer la coordination des grands passages
- Finaliser le diagnostic départemental des terrains privés de gdv dans le cadre de la révision du schéma

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2017

1

Commission Consultative
En 2017

1

Comité de
Pilotage du schéma

4

Comités techniques
De suivi du schéma
(RM, CD35, CAF et
Équipe d'AGV35)

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur le département, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, élus et acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques départementales (PDALHPD, PDI, schéma départemental de domiciliation, commissions et autre instances départementales, etc.).

→ Organisation, préparation et animation des instances de suivi du schéma (groupes de travail, comité de pilotage du schéma et commission consultative départementale, etc.)

→ Participation au développement, à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire départemental

→ Prospection et recueil des expérimentations et réalisations pour alimenter les réflexions départementales en matière d'accueil des gens du voyage.

→ Diffusion d'informations auprès des partenaires institutionnels et des professionnels sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

→ Recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma

→ Traitement et suivi des demandes d'aide à la gestion (ALT2) des aires d'accueil (coordination entre les collectivités et les services de l'État, de la CAF, renouvellements, etc.)

→ Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (participation au diagnostic, à l'animation des groupes de travail, aux consultations, à la rédaction et diffusion)

– Instruction des dossier AGAA des collectivités :

En 2017, AGV 35 a poursuivi l'instruction des demandes des collectivités, et a assuré un suivi en lien avec les services de l'État et de la CAF 35.

Pour rappel, le montant de l'aide à la gestion était de 132,45 € par place et par mois. Depuis 2015, un montant fixe de 88,30 € est versé pour les places disponibles et conformes et le solde de 44,15 € est déterminé en fonction de l'occupation effective. Lorsque le terrain est fermé, la place n'est donc plus disponible le gestionnaire ne reçoit aucune indemnité.

En 2017, 17 conventions ont été instruites, pour 41 terrains, et 702 places. Montant global de l'aide : un peu moins d'un million euros.

Logiciel de gestion départemental :

AGV 35 poursuit le déploiement du logiciel départemental sur toutes les aires en Ille et Vilaine. L'objectif est d'harmoniser la gestion des équipements, et de faciliter pour les EPCI le recueil des éléments statistiques à transmettre aux services de l'État (bilan annuel qualitatif et quantitatif)

Déplacement à Gien
(accompagnés par la Présidente du GIP)

**Présence et intervention
à la Journée Nationale des
Gens du voyage**
(Directeur et Présidente)

**Nombreuses interventions
dans le cadre de formations**
(FNASAT, IFSI, Askoria, Réseau Idéal, etc.)

Perspectives 2018 en matière de suivi du schéma

- Poursuivre la démarche de révision du schéma
- Veiller à réunir au moins une fois la Commission Consultative et le Comité de Pilotage du schéma en 2018
- Appuyer le cabinet d'étude mandaté par l'Etat et le Conseil Départemental pour réaliser le diagnostic du schéma
- Profiter du Forum d'AGV 2018 pour alimenter le diagnostic du schéma (place et gouvernance du GIP en Ille et Vilaine)

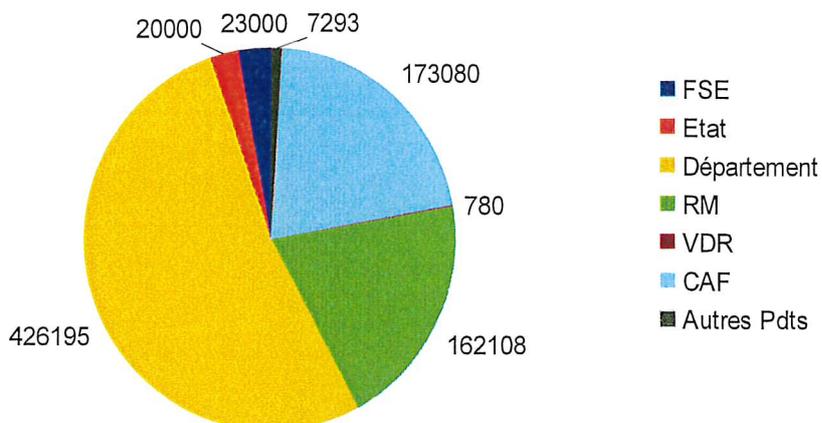
Le compte de résultat de l'année 2017 a été arrêté au 31 décembre.

Le montant total des charges s'élève à 818 908 euros et celui des produits à 813 929 euros. (soit un résultat négatif de : 4 979 €)

Les charges de personnel et taxes représentent 74,19 % du total des charges (76% en 2016).

Les subventions représentent 98,92 % du total des produits.

Les produits :



Les charges :

